taire fondamental selon lequel les affaires publiques doivent être menées publiquement. Il me semble plutôt incongru que, selon les chiffres récents sur les renseignements publics, près de 150 millions de dollars par année sont consacrés à diffuser le genre d'information que le gouvernement désire rendre publique.

Plusieurs motions figurent au Feuilleton de la Chambre au nom de députés représentant plusieurs milliers de Canadiens qui demandent en vain la production du genre d'information que le gouvernement nie à l'occasion et que le public désire. Je voudrais souligner en passant que nous avons établi un nouvel organisme appelé Information Canada; à mon avis, ce nouvel organisme viendra ajouter aux frais de la diffusion des renseignements essentiellement en faveur du gouvernement fédéral en établissant un nombre considérable de centres de renseignements partout au Canada. Je me demande si, au lieu de placer ces frais additionnels sur les épaules des contribuables en établissant ces nouveaux centres d'information pour le public, il ne faudrait pas songer à intégrer les centres d'Information Canada avec ceux établis déjà depuis longtemps, savoir les bibliothèques publiques au Canada. Des frais considérables pourraient être réduits et que l'efficacité serait améliorée en ajoutant un pupitre ou deux et un téléphone dans les bibliothèques publiques actuelles pour dispenser les services additionnels fournis au public par Information Canada.

Depuis quelques années, le droit du public à connaître et à obtenir les renseignements détenus par le gouvernement et ses agences a fait couler beaucoup d'encre.

Je citerai un article sur ce sujet tiré du *Globe and Mail* de Toronto. Il s'agit d'un éditorial écrit à l'appui du bill il y a environ deux ans alors que nous allions en discuter pour la deuxième fois. La situation n'a pas évolué depuis. Voici cet article:

A notre époque, l'un des effets néfastes de la prodigieuse extension du gouvernement est qu'il est très difficile d'en suivre la trace. Non seulement les gouvernements interviennentils de plus en plus profondément dans la vie de nos concitoyens, mais leurs tâches sont devenues si nombreuses qu'ils se sont trouvés dans l'obligation de déléguer une grande part de leurs pouvoirs à des conseils et à des commissions. Parallèlement à cette extension des gouvernements, ceux-ci et leurs agences se sont montrés de plus en plus réticents à tenir le public informé de leurs faits et gestes.

Un bill privé...

C'est-à-dire le bill dont nous allons débattre.

...a été présenté à la Chambre des communes. Il pourrait contribuer beaucoup à ouvrir ces nombreuses portes closes et permettrait au public d'être informé de ce qui, après tout, sont ses affaires.

L'éditorial poursuit en citant les passages du bill que j'ai déjà évoqués et qui concernent ses dispositions restrictives.

Je ne voudrais pas faire perdre son temps inutilement à la Chambre en soutenant encore cette mesure. Je suis persuadé que le principe général de ce bill—que le public puisse accéder plus facilement aux renseignements au niveau fédéral—est appuyé par tous les partis de la Chambre. Comme nous sommes convenus tout à l'heure

de renvoyer d'autres bills en comité, nous pourrions envisager de faire étudier celui-ci en détail par un comité approprié. Dans ce cas, je pense qu'il conviendrait de renvoyer le bill au comité de la justice et des questions juridiques.

Si la question faisant l'objet de ce bill donne lieu à l'adoption d'une loi du Canada, c'est à la Cour de l'Échiquier—maintenant la Cour fédérale du Canada—qu'il appartiendra d'en assurer l'application. Je crois qu'en insistant pour que cette proposition soit étudiée immédiatement, nous répondrons aux vœux exprimés par les leaders du gouvernement et par l'opposition ainsi que par la presse et par certains segments de la population.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer la motion tendant à renvoyer le bill en comité et je serai bref. Avant qu'il ne soit cinq heures, j'espère que les leaders du gouvernement, considérant l'accueil très généreux réservé aux bills de l'honorable député de Cochrane (M. Stewart), verront dans cette motion leur première chance—je peux d'autant mieux en parler que je n'appartiens pas au parti de l'honorable député de Surrey (M. Mather)—de manifester un certain esprit de réciprocité qui fait défaut à la Chambre.

Je dirai d'abord quelques mots concernant l'intervention de l'honorable député de Surrey au sujet d'Information Canada car il me semble que si nous demandons la liberté et le droit du public à l'information, il nous faut établir ce droit fermement et décisivement avant qu'Information Canada n'ait pris tout son essor. C'est un organisme tout nouveau mais qui a déjà pris des proportions aussi gigantesques qu'alarmantes.

On m'a dit au cours d'un entretien ces deux derniers jours que toutes les difficultés auxquelles se heurtent les députés lorsqu'il s'agit d'obtenir des réponses à des questions inscrites au *Feuilleton*, disparaîtront sous peu parce qu'on pourra obtenir la réponse à n'importe quelle question en 24 heures, à Information Canada. On m'a dit que ce tuyau venait d'une source très sûre: directement d'Information Canada. Voilà le genre de monstre que nous sommes peut-être en train de fabriquer.

Ce serait dire que, si la liberté nécessaire au public canadien à l'égard des renseignements que détient le gouvernement n'est pas assurée sous forme du bill à l'étude ou d'autres propositions avant qu'Information Canada atteigne sa pleine maturité, ce sera alors trop tard parce que nous nous trouverons dans une situation où les ministères et les ministres s'arrangeront pour décider quels renseignements peuvent être communiqués, et nous nous trouverons alors aux prises avec d'énormes difficultés. Il règnera alors une forme de despotisme qui existe actuellement à l'égard d'autres questions relatives à l'information. Tout régime démocratique repose sur le droit à l'information. Si le public et les députés sont privés de cet accès à l'information, dans quel régime vivons-nous?

J'appuie mon opinion sur des autorités très respectées. Je regrette de constater que le ministre de la Justice nous a quittés. Cependant, son secrétaire parlementaire est toujours là. Je tiens à citer, ce que je fais rarement, le